

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
15 JUIN 2022

Le quinze juin deux mil vingt-deux un à 21 heures 00, le Conseil municipal de la commune de CRAS, dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Mme Nicole DI MARIA, Maire.

Date de la convocation : 9 juin 2022

Étaient présents : DI MARIA Nicole – MARTOIA Guido – DELACOUR Jean-Marie – VEYRET Gérard – BANCHERI Bénédicte – FORT Laurence – BOUCHE épouse NURIT Valérie – MICHEL Stéphane – SOEHNLEN Olivier – BOSSAN Sébastien.

Étaient représentés :

Absent(s) excusé(s) :

A (ont) été nommé(e) (s) secrétaire(s). BOUCHE épouse NURIT Valérie

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour du conseil. Validation du dernier compte rendu.

2022 – 19 : RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC : FINANCEMENT :

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à 33 615 € ; Le montant total des financements externes s'élève à 19 480€ ; la participation aux frais de TE38 s'élève à : 772€

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 13 363€

Afin de permettre à TE 38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte du projet présenté et du plan de financement définitif, de la contribution correspondante à TE38. Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé, prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération: (*frais TE38+contribution aux investissements*). Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération. Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

2021 – 20 : ALARME ÉCOLES : FOURNITURES

Madame le Maire expose aux membres du conseil que le système d'alarme anti intrusion installé dans les locaux communaux va être remis aux normes. Un dispositif va être installé avec une application smarphone pour les utilisateurs. Les travaux se montent à : Mairie/Eocle Primaire :1600.00€ HT ; Ecole maternelle : 1750.00€ HT. Madame le maire demande au membres du conseil municipal d'approuver cette demande de travaux et l'autoriser à signer tous les documents afférents.

2022 – 21 : TE38 : BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES :

Depuis 2016, TE 38 a déployé en Isère un réseau de bornes de recharges puour véhicules électriques et hybrides. Afin d'envisager l'avenir, le maire propose au conseil municipal d'inscrire la commune pour l'installation d'une borne.

2022-22 : PARTICIPATION FINANCIÈRE EXCEPTIONNELLE « RADIO SUD GRÉSIVAUDAN »

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une subvention a été demandée par l'association « radio Sud Grésivaudan » en janvier 2022, d'un montant de 300.00€. Le maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune avait acté, par délibération, le non versement de subvention aux associations, privilégiant la mise à disposition à titre gracieux des locaux communaux. Après échanges, les membres du conseil Municipal, décident le non versement de subvention au titre de 2022.

2022-23 : DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE AUN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – I – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur un poste d'agent technique en milieu rural à savoir l'entretien extérieur de la commune. Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la création à compter du 1^{er} octobre 2022 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'agent technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures. Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois allant du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023 inclus renouvelable. Il devra justifier particulièrement d'une expérience professionnelle suffisante.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
15 JUIN 2022

QUESTIONS DIVERSES : elles portent essentiellement sur l'étude en cours en partenariat avec le C.A.U.E. L'objectif de cette étude permettra de décider des travaux à mettre en œuvre dans le cadre de l'actuel mandat.

Le Maire dresse un état des lieux de la situation financière de la commune en 2022 et délivre à chaque conseiller le tableau récapitulatif des emprunts en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 00 minutes.

Le Maire,
Nicole DI MARIA

